**Département**

**de la Dordogne République Française**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Arrondissement**

**de Nontron DE LA COMMUNE DE NANTHEUIL**

**Canton de THIVIERS**

**L’an Deux Mil Douze, le Quatre Mai** , à 20 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de NANTHEUIL (Dordogne), s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Paul **CANLER**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. CANLER Paul, M. BONNET Daniel . M. CHAMINADE André .M. CHAMINADE Yannick. M. DOOM Matthieu ,Mme FAURE Marie-Annick, M. JOLLIVET Jean-Paul , Mme PUYBAREAU Christiane, M. STOCKI Georges, M. LEBRUN Serge.

ABSENTS EXCUSES : Mme LAGARDE Bernadette représentée par M. Paul CANLER, Mme DEBORD Delphine représentée par M. Serge LEBRUN, M. Jean ROUCHAUD représenté par M. Georges STOCKI,

ABSENT : M.HABONNEAU Jean-Luc .

Date de convocation : 27 avril 2012.

Nombre d’élus : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 14

Le quorum étant atteint l’assemblée peut valablement délibérer.

Madame Marie Annick FAURE a été désignée secrétaire de séance.

**1/ Approbation du PV de la séance du 19 avril 2012.**

Un élu a émis une observation : celui-ci précise qu'il trouve le montant total des subventions accordées trop élevé.

Mis à part cette observation le procès verbal du 19 avril 2012 est approuvé à l'unanimité.

**2/ Eclairage public pour accès au plan d'eau communal**.

M. Paul Canler présente au Conseil Municipal le dossier technique et financier.

La commune de NANTHEUIL est adhérente au Syndicat Départemental d’Energies

de la Dordogne , a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements , pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d’éclairage public s’avèrent nécessaires et il a été demandé au SDE d’établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

* **Accès au plan d’eau communal**

L’ensemble de l’opération représente un montant TTC de 39.038 €

Il convient de solliciter l’accord de l’assemblée délibérante pour approbation de ce projet tel qu’il a été établi par le SDE 24.

Il est convenu , qu’à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24 , la commune s’acquittera des sommes dues , à raison de 60% de la dépense nette HT, s’agissant de travaux d’extension.

La commune de NANTHEUIL s’engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24.

La commune de NANTHEUIL s’engage à se conformer à l’ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal :

* **Donne** mandat au SDE 24 de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés pour un montant fixé à 39.038 € TTC
* **Approuve** le dossier qui lui est présenté
* **S’engage** à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l’objet d’un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l’Entreprise et le SDE 24.
* **S’engage** à créer les ressources nécessaires au paiement . Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de NANTHEUIL pour un montant de 16.200 €
* **Accepte** de se conformer à l’ensemble des conditions particulières définies par le SDE Dordogne et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires qui seront à établir

**3/ Carte communale : Information du Conseil des observations formulées par les PPA suite à la délibération d'approbation du 20/02/2012.**

M. Paul Canler donne lecture au Conseil Municipal de la lettre qui a été adressée par Monsieur le Sous Préfet de Nontron en date du 20 avril 2012, faisant état de certaines omissions provenant du bureau d'Etude.

La commune va demander à G2C ENVIRONNEMENT de compléter le dossier .

La commune lui fournira les précisions et pièces nécessaires.

Un rendez-vous est prévu avec Monsieur le Sous Préfet pour une visite sur place de la parcelle de Pierre Bouthier située à Pialard.

**4/ Présentation de l'Etude de faisabilité réalisée par l'ATD pour création salle associative à vocation culturelle et touristique .**

M. Paul Canler : l'architecte du Conseil Général a établi une étude de faisabilité et un projet chiffré concernant la construction prochaine d'une salle. Une commission est créée afin d'établir un cahier des charges qui sera remis aux architectes mis en concurrence.

Le Maire est autorisé à solliciter les subventions nécessaires auprès des financeurs, à savoir :

* Etat : 30 %
* Conseil Général : 25 %
* Conseil Régional : 25 %
* Commune : 20 %

Les précisions chiffrées seront données lors d'un prochain Conseil Municipal dès que ce dossier aura suffisamment évolué.

Membres volontaires de la commission : M. Paul Canler. M. Daniel Bonnet. M. Matthieu Doom. M. Yannick Chaminade. M. Jean Rouchaud. M. Georges Stocki. Mme Bernadette Lagarde. Mme Marie-Annick Faure.

Seront associés des membres extérieurs, par exemple : Michel VILLEPONTOUX Président d'ACTHIV, Gérard PREDIGNAC Président de l'Association Régulus , Isabelle HYVOZ Présidente de l'Office du Tourisme (sous réserve de leur accord).

**5/ Révision loyer au 1er mai pour appartement n° 1 – logement conventionné :**

Le Conseil Municipal décide d'un commun accord la révision de l'appartement n° 1 :

Le loyer actuel est de 300 €, après application de l'IRL (2,27 %) du 1er trimestre 2012 paru au JO en date du 18 avril 2012.

Loyer actuel : 300 € x 2,24 % = 337 €

**Questions diverses :**

Matthieu Doom soulève le problème des camions entrant au plan d'eau pour faire demi-tour, l'implantation du lampadaire se trouvant l'entrée du plan d'eau sera à voir. Un panneau d'interdiction aux poids lourds va être posé en raison des risques de dégradations.

Concernant les poubelles : Le SMCTOM doit avertir les usagers au fur et à mesure de leurs rencontres.

Dans le cadre de la gestion du plan d'eau M. le Maire a demandé un rendez-vous à Mr Lamassiaude Président de la SEMITOUR, organisme qui gère les plans d'eau de Rouffiac, Saint Estèphe, et La Jemaye , le plan d'eau de Nantheuil est actuellement entièrement à la charge de la commune.

Jean Paul Jolivet signale que sur la route du Puy Saint Jean : un glissement a lieu sur la rive à hauteur de l'emplacement des poubelles à proximité de chez Mme Auzeau.

M. le Maire va demander à la communauté de Communes de contacter l'Entreprise qui a réalisé le revêtement pour qu'il y soit pallié.

Jean-Paul Jolivet précise que par suite du curage de fossés route de Sarrazac, l'écoulement des eaux pluviales s'effectue chez un particulier, il va y être remédié par le Conseil Général le problème venant de la route Départementale.

Un devis est en cours concernant la borne incendie située aux Bouilloux par suite d'une fuite.

Le samedi 2 juin 2012 il est organisé par la section Pétanque de l'Amicale Laïque un concours de boules avec l'aide de la Municipalité, le matin un concours amical sera organisé entre tous les élus de la communauté et un repas suivra à midi.

**Trois personnes recherchent en location une maison de trois chambres au minimum et un local pour exercer leur profession d'ébéniste sur la commune de Nantheuil.**

Séance levée à 23 Heures.

Rédaction du PV : Marie-Annick Faure et Bernadette Lagarde.

Responsable du PV : Paul Canler, Maire de la Commune.